

OFFICIELS

DIRECTEUR DE COMPÉTITION

- Planifie l'organisation technique
- Résoudre tout problème technique avec le directeur technique

DIRECTEUR DE RÉUNION

- Responsable du bon déroulement
- Vérifie la présence des officiels
- Peut mettre fin aux fonctions d'un officiel
- Police de terrain

DIRECTEUR TECHNIQUE

- S'assurer que le terrain et le matériel ainsi que les engins sont conformes

JUGE-ARBITRE

- Veiller au respect des règles (125.2)
- Aucune autorité sur les juges de marche (125.1)
- Décider de tout problème qui survient pendant la compétition et qui n'est pas visé par les règles IAAF (125.2)
- Aucun pouvoir pour le classement des épreuves hors-stade sauf si litige (125.2)
- Pouvoir de décision sur tous les faits relatifs aux départs sauf si appareil de détection (125.2)
- Ne peut agir en qualité de juge ou commissaire (125.2)
- Vérifie tous les résultats (125.3)
- Traite de tous les points litigieux (125.3)
- Supervise la mesure des records (125.3)
- Décide sur toute réclamation ou remarque relative à la bonne conduite de la compétition (125.4)
- Averti ou exclu un athlète si son comportement est antisportif ou inconvenant en montrant une carte jaune ou une carte rouge. Mention sera faite sur la feuille de résultat (125.5) et **le JA avertira le secrétaire de la compétition ainsi que les autres JA éventuels (125.5).**
- Autorisé à déclarer une épreuve nulle et la reporter dans le temps (125.6)

JUGES

- Chef juge coordonne le travail des juges (126.1)
- Les juges d'arrivée décident de l'ordre d'arrivée. En cas de désaccord le Juge-Arbitre devra trancher (126.2)
- Ils inscrivent chaque essai (126.3)
- Mesure tout essai valable
- Lève les drapeaux adéquats

COMMISSAIRES

- Ne peut prendre aucune décision (127.1)
- Signale toute action irrégulière ou toute violation des règles (127.2) en levant le drapeau jaune (127.3) **même si l'athlète ne termine pas la course.**
- Marque l'endroit à l'aide d'un matériau approprié où la faute a été commise

CHRONMÉTREUR

- Sert au chronométrage manuel
- Est de réserve si chronométrage électronique
- 1 juge photo + 2 adjoints
- **Utilisera exclusivement des chronomètres à lecture digitale**

STARTER

- Contrôle les athlètes à leurs marques (129.2)
- 2 starters de rappel : courses du 200m-400-400H-4x100-4x200-4x400
- Seul le starter peut donner un avertissement ou une disqualification (129.6)
- Le starter de rappel devra rapporter ses observations au starter qui décidera de la suite à donner (129.7)

AIDE-STARTER

- Contrôle les athlètes qui participent (130.1)
- Vérifie le port correct du dossard (130.1)
- Place l'athlète dans le bon couloir et vérifie sa bonne position (130.2)
- S'assure de la disposition des témoins (130.3)
- Vérifie le bon positionnement des athlètes au départ (130.4)
- Montre et place les cartons jaunes et rouges (130.5)

COMPTEURS DE TOURS

- Tiennent le décompte du nombre de tours à courir (131.1)
- Course \geq 1500m : 1 compte-tour
- Course \geq 5000m : plusieurs compteurs
- Maximum 4 athlètes par compteur
- Affiche le nombre de tours restant lorsque le premier athlète entre dans la ligne droite et sonne la cloche lorsque le premier athlète entame son dernier tour (191.2)